

Les chantiers de jeunesse

31 juillet 1940

Instauration des « Chantiers de Jeunesse », à la place du service militaire supprimé par les clauses de l'armistice du 22 juin 1940.

Chantiers obligatoires pour tous les hommes de nationalité française en âge de 18 à 20 ans.

L'objectif est la reprise en main de la jeunesse :

- par l'endoctrinement aux principes de la Révolution Nationale**
- par une formation paramilitaire de 8 mois.**

On y cultive l'esprit d'équipe, l'honneur, la virilité.

On y célèbre la Patrie et le drapeau.

On y vit au contact direct de la nature, en secteur rural et en forêt.

Les chantiers de jeunesse dans la Drôme

Trois groupements sont implantés dans la Drôme en mai-juin 1941

Le « groupement 14 », dit Duguesclin, a son commandement à Die et a pour devise « Je Maintiendray ».

Les 10 sous-groupes du « groupement 14 » sont disséminés dans les montagnes du Diois, toujours près d'un ruisseau, pour répondre aux besoins en eau.

Les jeunes de ces chantiers sont affectés, dans le Diois, à des travaux de forestage et d'aide aux agriculteurs. Ils peuvent être envoyés en renfort dans d'autres départements pour la moisson ou les vendanges car « les bras manquent », la France compte près d'un million de prisonniers de guerre.

16 Février 1943

L'État français institue le Service du Travail Obligatoire (STO)

-durée de 2 ans

-obligation aux jeunes nés en 1920, 1921, 1922 de partir travailler en Allemagne.

C'est la fin des chantiers de jeunesse.

Parmi les 600 000 Français contraints de partir travailler au STO, 250 000 réfractaires entreront dans la clandestinité.